

# CHARTRE D'ENGAGEMENT RESPONSABLE ENTRE DUPESSEY&CO ET SES FOURNISSEURS, SOUS-TRAITANTS ET PRESTATAIRES

La présente charte formalise la volonté de DUPESSEY&CO de renforcer la prise en compte des enjeux de développement durable liés aux achats. Par cette politique, DUPESSEY&CO, engagée dans une logique d'amélioration continue, se donne pour objectif les meilleures pratiques en termes d'achats responsables.

À destination des fournisseurs, des sous-traitants et des prestataires, cette charte formalise les engagements attendus par DUPESSEY&CO en matière de respect des droits de l'homme et des normes du travail, de la protection de la santé et de la sécurité des personnes, mais aussi en matière d'éthique et de lutte contre la corruption.

En adhérant à la présente charte le fournisseur, sous-traitant ou prestataire s'engage à faire ses meilleurs efforts pour faire respecter et mettre en œuvre par ses propres fournisseurs et sous-traitants l'ensemble des principes qui sont exposés dans le respect des dispositions contractuelles et des législations nationales applicables.

Les chapitres ci-après s'attachent à décrire dans leurs grandes lignes les exigences et attentes de DUPESSEY&CO en matière d'Achats Responsables, réparties en trois domaines principaux : les droits de l'homme, l'environnement et l'éthique des affaires.

Le respect de ces exigences constituera pour DUPESSEY&CO un critère déterminant dans le choix et l'établissement de ses relations d'affaires.

## **1. # Droits de l'homme et conditions de travail**

DUPESSEY&CO s'est engagé à prendre toutes les mesures pour se conformer aux préceptes suivants et attend la même chose de ses fournisseurs, sous-traitants et prestataires. En particulier, DUPESSEY&CO exclura toutes relations contractuelles avec les fournisseurs, sous-traitants ou prestataires dont il serait avéré qu'ils ne respectent pas la réglementation en matière de travail forcé, de travail des enfants ou d'âge minimum du travail, de discrimination, de violence ou qui se rendent complices de violations dans les domaines suivants.

### **# Droits de l'Homme**

Le fournisseur, sous-traitant ou prestataire respecte les droits de l'Homme tels que reconnus par la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, des conventions fondamentales de l'OIT et de toute autre réglementation internationale, nationale et locale applicable.

### **# Santé et sécurité**

Le fournisseur, sous-traitant ou prestataire doit fournir à ses employés un environnement et des conditions de travail respectant les normes applicables en matière de santé et de sécurité et assurent la maîtrise des impacts sanitaires de leurs activités sur les populations locales.

### **# Non discrimination**

Le fournisseur, sous-traitant ou prestataire doit promouvoir l'égalité de traitement et l'égalité des chances sans discrimination.

### # Travail des enfants

Le fournisseur, sous-traitant ou prestataire s'engage à respecter la réglementation en matière de travail des enfants, et s'accorde ainsi à ne pas faire travailler de salariés qui n'ont pas l'âge minimum légal prévu par la loi ou qui n'ont pas fini leur scolarité obligatoire.

### # Droit du travail

Le fournisseur, sous-traitant ou prestataire se doit de respecter, partout où il opère, l'ensemble des dispositions légales locales applicables en matière de droit du travail, et notamment celles concernant la durée légale du travail et le salaire minimum.

## 2. # Environnement

DUPESSEY&CO attend de ses fournisseurs, sous-traitants ou prestataires qu'ils maîtrisent les impacts de leurs activités et que leurs pratiques soient conformes aux réglementations environnementales qui leur sont applicables ainsi qu'aux enjeux de la décarbonation. Il leur est recommandé de s'inspirer des meilleures pratiques internationales dans ces domaines, en particulier par la mise en place d'un système de management environnemental.

### # Energie et impacts environnementaux

Le fournisseur, sous-traitant ou prestataire doit mettre en œuvre des actions visant à améliorer son efficacité énergétique et à réduire ses impacts environnementaux.

### # Ressources naturelles et biodiversité

Le fournisseur, sous-traitant ou prestataire doit optimiser l'utilisation des ressources naturelles et maîtriser son impact sur la biodiversité.

### # Gestion des émissions et des déchets

Le fournisseur, sous-traitant ou prestataire doit mettre en œuvre des moyens de maîtrise de ses émissions et des rejets associés à ses activités, y compris celles liées à la production et la gestion des déchets. Il doit également engager des démarches visant à limiter au maximum la production de déchets, en particulier les déchets dangereux, et à mettre en œuvre toutes formes de réutilisation et de recyclage.

### # Réglementation produits

Le fournisseur, sous-traitant ou prestataire doit respecter les réglementations en vigueur concernant les produits et l'accès aux marchés (à l'exemple du règlement REACH en Europe) et attache la plus grande importance à la connaissance et à la maîtrise des impacts toxicologiques des produits qu'il emploie.

## 3. # Ethique des affaires

DUPESSEY&CO sensibilise et forme ses parties prenantes internes sur le respect des pratiques éthiques des affaires ; notamment sur tout ce qui touche la corruption, les fraudes, les conflits d'intérêts, ou le respect des règles de concurrence. DUPESSEY&CO met également en œuvre les bonnes pratiques sur les règles générales de respect des données personnelles.

De ce fait, DUPESSEY&CO condamne toute forme de corruption et proscrie les situations de conflit d'intérêt impliquant ses collaborateurs ainsi que ses fournisseurs, sous-traitants et prestataires. Notre collaboration s'inscrit avec ses fournisseurs dans une logique de coopération autour des valeurs de confiance de performance d'innovation de prévention des risques tout en préservant l'indépendance et l'autonomie de toutes les parties.

### **# Corruption**

Le fournisseur, sous-traitant ou prestataire s'engage à respecter les lois, réglementations et normes internationales et nationales relative à la prévention et lutte contre la corruption et le trafic d'influence. Aussi pour ne pas compromettre notre société et garder un maximum d'objectivité, nous n'acceptons pas de cadeau de la part de nos fournisseurs susceptibles d'influencer une décision dans le cadre de la relation commerciale à l'exception des cadeaux d'affaires respectant strictement les principes dégagés par l'Agence Française anticorruption (AFA).

### **# Conflits d'intérêts**

Le fournisseur, sous-traitant ou prestataire s'engage à éviter les conflits d'intérêt susceptibles d'entraver la capacité de ses employés à se comporter de manière objective et impartiale dans l'exercice de leur fonction et de leur responsabilité.

### **# Respect des règles de concurrence**

Le fournisseur, sous-traitant ou prestataire s'engage à se conformer strictement à l'ensemble des lois, aux réglementations et normes applicables qui prohibent toute entente, pratique concertée ou abus de position dominante.

### **# Respect de la confidentialité et de la propriété industrielle**

Le fournisseur, sous-traitant ou prestataire s'engage au respect des règles générales de protection et de confidentialité des données et de la propriété industrielle. Les informations communiquées seront traitées avec le respect dû et utilisées seulement à des fins autorisées.

De la même manière et dans le cadre de l'exécution du contrat le liant à DUPESSEY&CO, le fournisseur, sous-traitant ou prestataire est informé que certaines de ses données personnelles sont susceptibles d'être collectées. Sont notamment et à ce titre collectées les données relatives :

- A la civilité et identité des représentants légaux du fournisseur, sous-traitant ou prestataire ;
- A la vie professionnelle tel que mais de manière non exhaustive les licences communautaires, attestations de capacitaires, permis de conduire, attestations d'assurance et tout autre document que DUPESSEY&CO pourrait être amené à collecter dans le cadre de son obligation de vigilance ;
- Aux contraventions routières ;
- A la géolocalisation.

Les données personnelles collectées, de même que celles qui seront recueillies ultérieurement, sont destinées à DUPESSEY&CO en sa qualité de responsable de traitement. DUPESSEY&CO s'engage à ce titre à ce que seules des personnes habilitées puissent accéder aux données personnelles du fournisseur, sous-traitant ou prestataire.

Dans le cadre de ses contrats commerciaux, DUPESSEY&CO pourra ainsi être amené à collecter et traiter des données de géolocalisation qui seront ensuite adressées à ses clients, qui deviendront responsables de traitement et les destinataires finaux des données collectées. Ces données peuvent enfin être adressées à des tiers pour satisfaire aux obligations légales, réglementaires ou aux autorités légalement habilitées. DUPESSEY&CO veille à ce que les mêmes mesures de sécurité soient mises en place pour ces traitements et ces données que pour celles où DUPESSEY&CO demeure responsable de traitement.

### **# Transparence et reporting**

DUPESSEY&CO a des obligations en matière de transparence et de publication d'informations extra-financières. Le Groupe attend de ses fournisseurs, sous-traitants et prestataires qu'ils s'inscrivent dans cette même pratique dans leurs relations contractuelles avec DUPESSEY&CO et vis-à-vis de leurs propres parties prenantes.

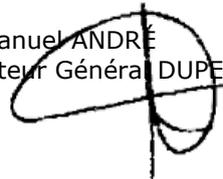
**4. # Engagement des fournisseurs, sous-traitants et prestataires**

DUPESSEY&CO, convaincu du bien-fondé de ces dispositions pour améliorer la performance globale du Groupe et de ses fournisseurs, sous-traitants ou prestataires, a conscience des efforts qui devront être déployés par certains d’entre eux pour se conformer aux dispositions de cette politique. Dans ce cadre, DUPESSEY&CO est prêt à accompagner les fournisseurs, sous-traitants ou prestataires qui s’engageraient dans une démarche d’amélioration continue.

En adhérant aux principes de cette politique, le fournisseurs et sous-traitants et prestataires de DUPESSEY&CO s’engagent à accompagner DUPESSEY&CO dans le déploiement de sa feuille de route RSE et acceptent d’être évalués par DUPESSEY&CO ou un organisme tierce partie sur leurs pratiques RSE et les principes énoncés ci-dessus.

Ils s’engagent à mettre en place les moyens nécessaires afin de s’y conformer et s’engagent également à en répercuter le contenu à l’ensemble de leurs propres fournisseurs et sous-traitants intervenants dans la supply chain de DUPESSEY&CO.

Emmanuel ANDRÉ  
 Directeur Général DUPESSEY&CO



Le fournisseur, sous-traitant ou prestataire adhère à la présente charte et s’engage à travailler dans le respect des principes énoncés ci-dessus, et ce pendant toute la durée du processus de qualification, du processus d’achat et de la relation contractuelle.

Date :

Nom de l’entreprise :

Nom du représentant :

Fonction du représentant :

Signature et cachet de l’entreprise :